



INFO SPTSSS

Septembre 2024

Mot du président

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter une belle et heureuse rentrée ! J'espère que chacune et chacun d'entre vous avez passé un été ensoleillé à la hauteur de vos attentes !

Nous tenons à vous remercier sincèrement de votre immense participation à notre tournée Foodtruck 2024 ! Encore une fois vous avez été plus de 1000 personnes à venir nous voir lors de ces dîners et ainsi contribuer grandement à la fondation des Œuvres Jean Lafrance qui vient en aide aux jeunes en difficulté. Dans un souci d'amélioration continue, nous vous invitons à compléter l'évaluation anonyme de cette activité syndicale en [cliquant ici](#).

L'automne s'annonce encore chaud avec la venue de Santé-Québec. La mobilisation se poursuivra d'ailleurs tout l'automne avec [la campagne Vraiment public de la CSN](#) !

N'oubliez pas de vous inscrire aux assemblées de cuisine pour venir échanger sur les enjeux de la nouvelle réforme [en cliquant ici](#).

Ian Bernier Boily, président

Venez assister à un de nos ateliers sur les plantes d'intérieur!

Le comité sur l'urgence climatique du SPTSSS vous invite à des ateliers de bouturage de plantes d'intérieur où, dans une ambiance conviviale, des connaissances de base vous seront partagées dans le but de vous aider à débiter ou à multiplier le verdissement de votre espace de travail.

Faut-il rappeler que la crise climatique constitue l'enjeu de santé #1 des prochaines années pour plusieurs raisons, notamment la fumée des feux de forêt, l'inondation de maison, les îlots de chaleur, etc...

En contrepartie, les effets directs et salutaires sur la santé humaine d'une randonnée en forêt, d'un arbre visible de la fenêtre ou encore d'une simple photo de la nature ou d'une plante dans notre bureau sont de plus en plus démontrés. Afin de ramener la nature dans nos vies, chaque petit geste compte...

Les ateliers se tiendront entre le 27 septembre et le 5 novembre sur l'heure du dîner. Apportez votre lunch, nous fournirons le nécessaire pour l'activité. Pour participer, vous devez vous inscrire en [cliquant ici](#).

Verdir son milieu de travail, un apport pour la santé !

Votre comité sur l'urgence climatique,
urgence.climatique@sptsss.com.



Qu'est-ce qu'un grief?

Lorsque survient une situation problématique où vous croyez que vos droits ont été lésés et que les échanges avec votre employeur n'ont pu permettre de régler votre situation, il peut s'avérer important de déposer un grief pour protéger vos droits.

Il y a des délais importants pour que le grief puisse être valide. Soit, 30 jours civils du fait ou de la connaissance du fait, mais dans un délai n'excédant pas 6 mois de l'occurrence du fait. D'autres délais peuvent s'appliquer pour certaines situations, je vous invite à communiquer avec votre représentant de secteur pour plus d'information.

Ce qui est important pour votre grief.



Afin de vous préparer lorsque vous communiquerez avec votre représentant de secteur, rassemblez les informations qui lui permettront de bien comprendre votre situation et préparer éventuellement l'argumentaire.

- Rassemblez par écrit les faits en ordre chronologique
- Transférez vos échanges courriel que vous avez eus avec l'employeur
- Ayez vos documents (Ex : talons de paie, copie de l'affichage, documents officiels tel que diplôme, attestation d'expérience, etc.)
- Témoins s'il y a lieu

Astuce : Si vous avez eu des communications verbales, notez avec qui vous avez parlé, la date et la nature des échanges ainsi que la réponse que l'on vous a donnée. La mémoire est une faculté qui oublie et cela facilitera la documentation de votre dossier.

Si on vous informe verbalement que l'on va corriger l'erreur dans votre situation, demandez de le déclarer par écrit. Sinon, envoyez-lui un courriel avec un résumé de votre échange et de confirmer de l'entente que vous avez eue avec cette personne suivant votre échange verbal.

Quelles sont les étapes suivantes le dépôt d'un grief?

Le Syndicat va tout d'abord poursuivre son enquête. Il se peut que l'on vous demande des éléments complémentaires. Par la suite, votre grief pourrait faire l'objet de discussion en comité de griefs. C'est une rencontre entre les représentants de secteurs et le conseiller syndical pour notamment peaufiner l'argumentaire en prévision du CRT de griefs. Le CRT de griefs est une rencontre avec les relations de travail où l'on présente votre grief à l'Employeur et présentons les preuves, argumentaires et négocions un règlement.

Advenant qu'à la suite des discussions avec l'employeur, il n'y eût pas de règlement satisfaisant, l'arbitrage de grief pourra être envisagé.

Votre implication est la clé pour le traitement de votre dossier.

Saviez-vous que?



Une fois les vacances estivales passées, la convention prévoit une période où l'équipe et le supérieur immédiat doivent conjointement établir un bilan de la prise des vacances. Si possible, elle devrait se dérouler lors d'une réunion d'équipe durant l'automne. Ce bilan servira lors de la prochaine planification des vacances estivales. (Référence : Dispositions locales clause 11.09 dernier paragraphe). Si cette démarche n'a pas lieu, n'hésitez pas à demander à votre gestionnaire de l'ajouter à l'ordre du jour de votre prochaine rencontre.

